REPUBLIQUE DE GUINEE Travail-Justice-Solidarité

Conakry, le .2.5. MARS. 2020,



COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Chers concitoyens,

Le déroulement du double scrutin législatif et référendaire du 22 mars 2020 sur l'ensemble du territoire national, a donné l'occasion à des individus de se livrer à des actes graves de provocations, d'exactions et de casses avec l'intention évidente de perturber, voire empêcher le déroulement normal du processus électoral.

Suite à ces évènements tragiques, l'Etat en assumant ses responsabilités régaliennes de protection des citoyens et de leurs biens à travers ses services de sécurité et de la justice entend faire à engager la procédure régulière appropriée en pareille circonstance.

En ma qualité de Ministre de la justice, Garde des sceaux, j'instruis les deux Procureurs Généraux près les Cours d'Appel de Conakry et de Kankan à veiller sur la mise en

application de l'action publique, afin de mener une enquête approfondie et accélérée de nature à identifier les auteurs, coauteurs, complices et les commanditaires.

Pour ce qui concerne la région spéciale de Conakry, un pool de juges d'instruction sera mis en place pour la conduite de ces enquêtes.

Au nom du Gouvernement de la République, je présente mes sincères condoléances aux familles éplorées et je tiens à rassurer l'ensemble des populations que les auteurs, les coauteurs complices ainsi que les commanditaires de ces crimes et délits seront sanctionnés à la hauteur de leur forfaiture.

Le Ministre de la Justice, Garde des Scenti

MAMADOU LAMIN